

**Délibération n° D 2023- 25 du directoire en date du 16/11/23 portant
division volumétrique et déclassement par anticipation en volumétrie –
Parcelle provisoirement désignée section BC n°343a sise à Créteil
(94000)**

Le directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 14 et 16,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire,

Considérant que la Société du Grand Paris est propriétaire, sur la Commune de Créteil (94000), Rue Gustave Eiffel, de la parcelle cadastrée section BC numéro 343, cette parcelle ayant été acquise pour les besoins du Grand Paris Express (GPE), ligne 15 sud ;

Considérant qu'un volume à créer ayant pour assiette foncière la parcelle provisoirement désignée section BC numéro 343a dépendant du projet d'état descriptif de division en volumes ayant pour assiette cette même parcelle, n'est pas utile au Grand Paris Express et aura donc vocation à être cédé par la SGP pour la réalisation d'un projet immobilier en co-promotion ;

Considérant que, afin de définir le volume destiné à la réalisation de ce projet immobilier et d'en identifier les limites par rapport à ceux ayant vocation à demeurer propriété de la SGP, il convient de constituer un état descriptif de division en volumes ayant pour assiette la parcelle provisoirement désignée section BC numéro 343a ;

Considérant les plans issus du projet d'état descriptif de division en volumes ci-annexés dans leur version datée du 23/10/23, établis par le cabinet ATGT, géomètre-expert ;

Considérant que le volume destiné au projet immobilier relève du domaine public de la Société du Grand Paris et nécessite d'être déclassé préalablement à sa cession ;

Considérant que la désaffectation du volume à créer provisoirement numéroté 3 dépendant de l'état descriptif de division en volumes qui aura pour assiette la parcelle provisoirement désignée section BC numéro 343a, si elle est décidée à présent, ne peut, en raison des travaux en cours pour la réalisation du Grand Paris Express, être constatée mais son déclassement par anticipation peut être prononcé ;

Adopte la décision suivante :

Article 1^{er}

Le directoire autorise la création de volumes ayant pour assiette la parcelle provisoirement désignée section BC numéro 343a.

Article 2

Le directoire prononce, à compter de ce jour, en application de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement par anticipation du volume à créer provisoirement numéro 3, ayant pour assiette la parcelle provisoirement désignée section BC n°343a, et qui figure sous teinte jaune sur les plans issus du projet d'état descriptif de division en volumes dans leur version datée du 23/10/2023 établis par le cabinet ATGT, géomètre-expert.

Etant précisé que la désaffectation au service public dudit volume, aujourd'hui décidée mais ne pouvant prendre effet qu'en fonction des nécessités du service public et de la réalisation de l'opération de construction projetée, interviendra au plus tard dans un délai de 6 ans à compter de ce jour.

Article 3

Le directoire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 16/11/2023

M. Jean-François MONTEILS

Président du directoire

M. Bernard CATHELAIN

Membre du directoire

M. Frédéric BREDILLOT

Membre du directoire

Annexe :

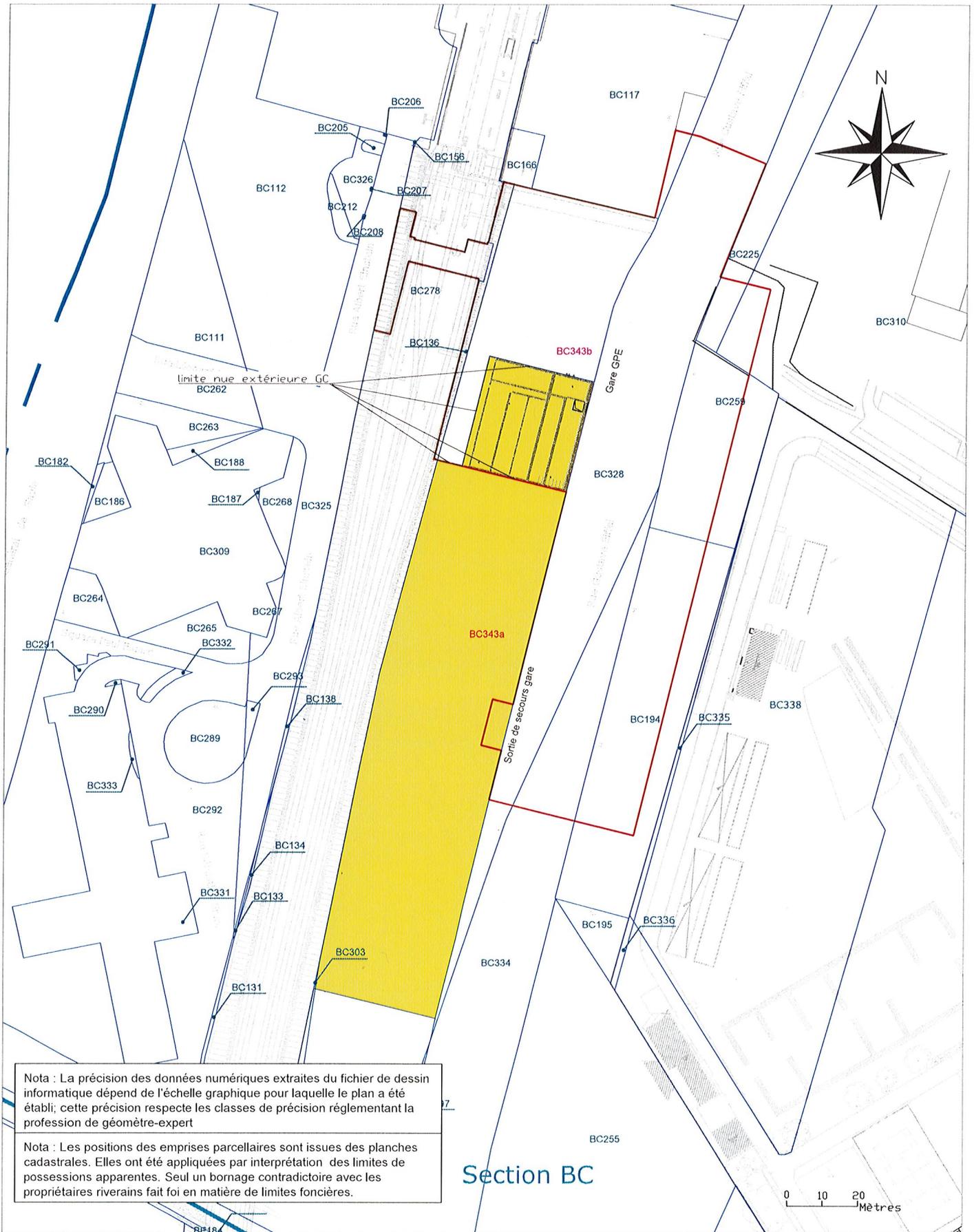
- Plans et coupes issus du projet d'EDDV réalisé par ATGT, géomètre-expert, datés du 23/10/2023

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Immeuble « Le Moods »

2-4, Mail de la Petite Espagne, 93212 La Plaine Saint-Denis

N°1 : Plan de Masse 1/ 1000



Nota : La précision des données numériques extraites du fichier de dessin informatique dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi; cette précision respecte les classes de précision réglementant la profession de géomètre-expert

Nota : Les positions des emprises parcelaires sont issues des planches cadastrales. Elles ont été appliquées par interprétation des limites de possessions apparentes. Seul un bornage contradictoire avec les propriétaires riverains fait foi en matière de limites foncières.

Ce document est la propriété de la SGP - Toutes reproduction et communication sont interdites sans autorisation

Altimétrie : NGF, système IGN69

MAITRISE D'OUVRAGE Société du Grand Paris 2-4, Mail de la Petite Espagne 93200 SAINT-DENIS				Réseau de transport public du Grand Paris - Lot 1			
MANDATAIRE: SEGAT 31, Rue Etienne Marey 75020 PARIS Tel : 01 43 15 85 00 Johara Amarouche		EMETTEUR: ATGT Géomètre-Expert 34-36 Avenue Louis Aragon 93000 BOBIGNY Tel : 01 48 95 09 58		Etat Descriptif de Division en Volumes			
Emetteur	N° de marché	N° SGP	Spécialité	Phase	Type de document	N° de plan et Folio	Indice
ATGT	11LOTMSXX	XXX	FON	HPH	212	57010 23/10/2023	a 7
Echelle : 1/500		Ft: A3		Coordonnées : RGF Lambert 93		Nivellement : NGF IGN 69	

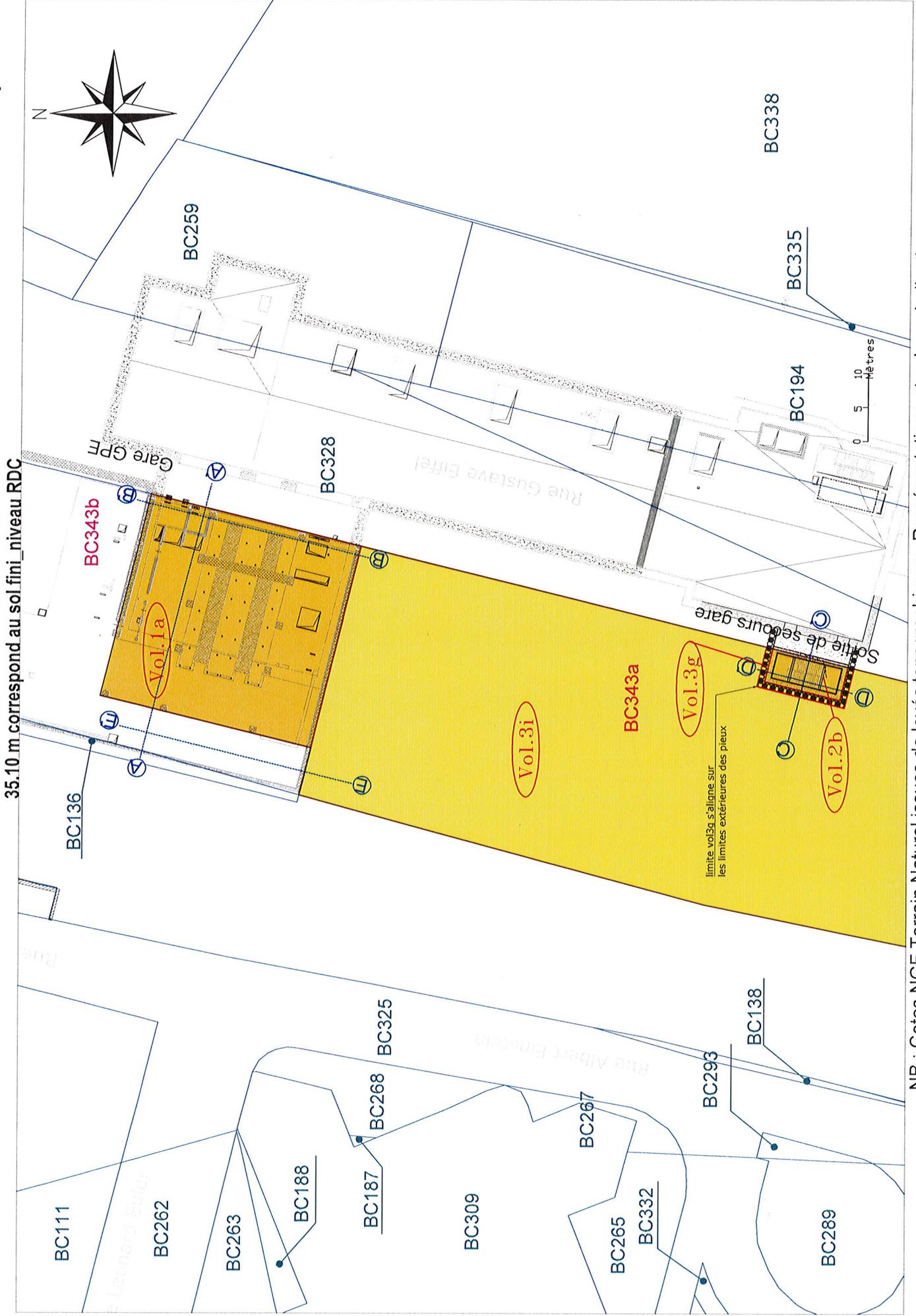
N°3 : Plan en tréfonds 1/500 (sous NGF = 27.66m environ)

27.66 m correspond au radier de la gare



NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

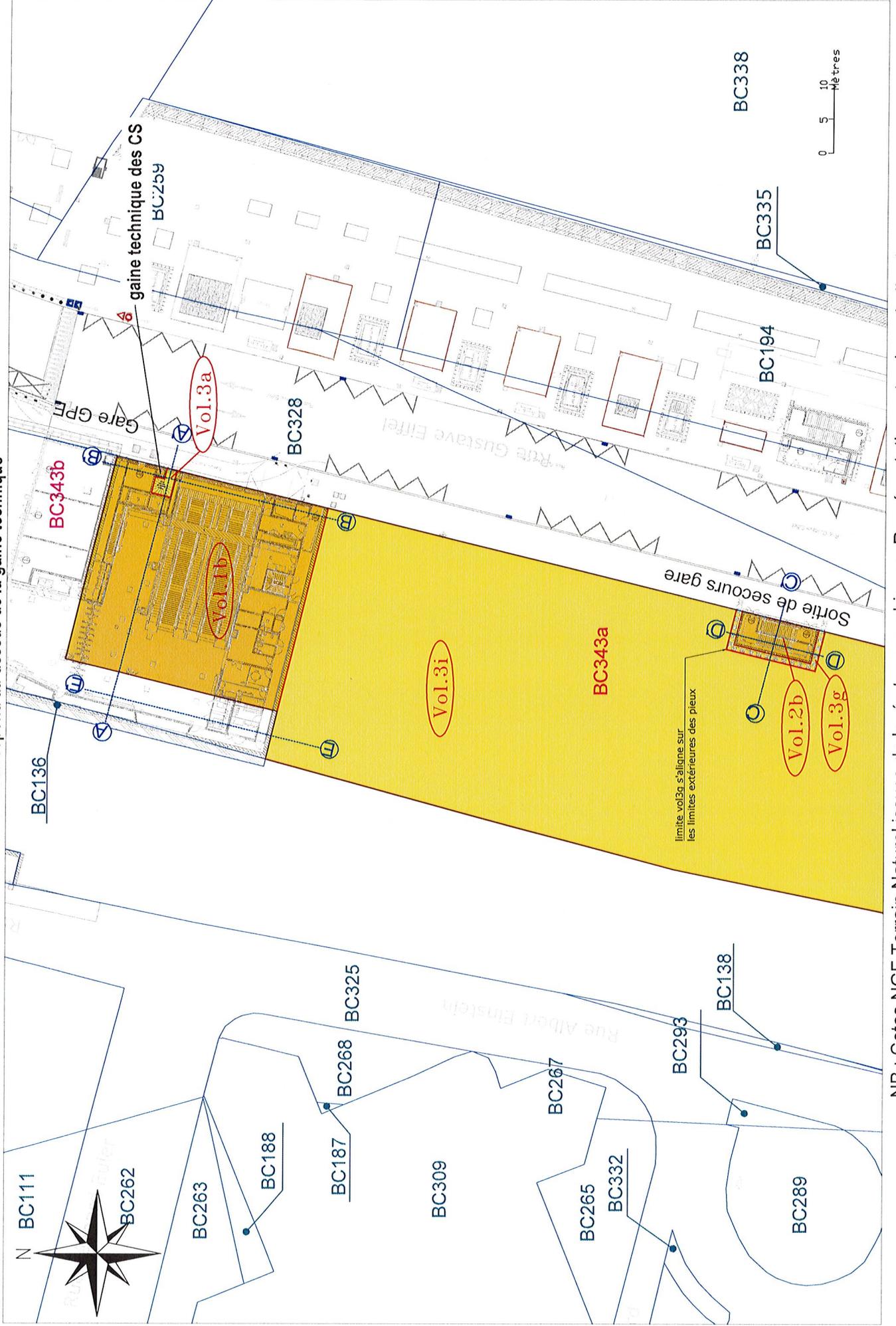
N°4 : Plan en tréfonds et sol 1/500 (entre NGF = 27.66m et 35.10m environ)



NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

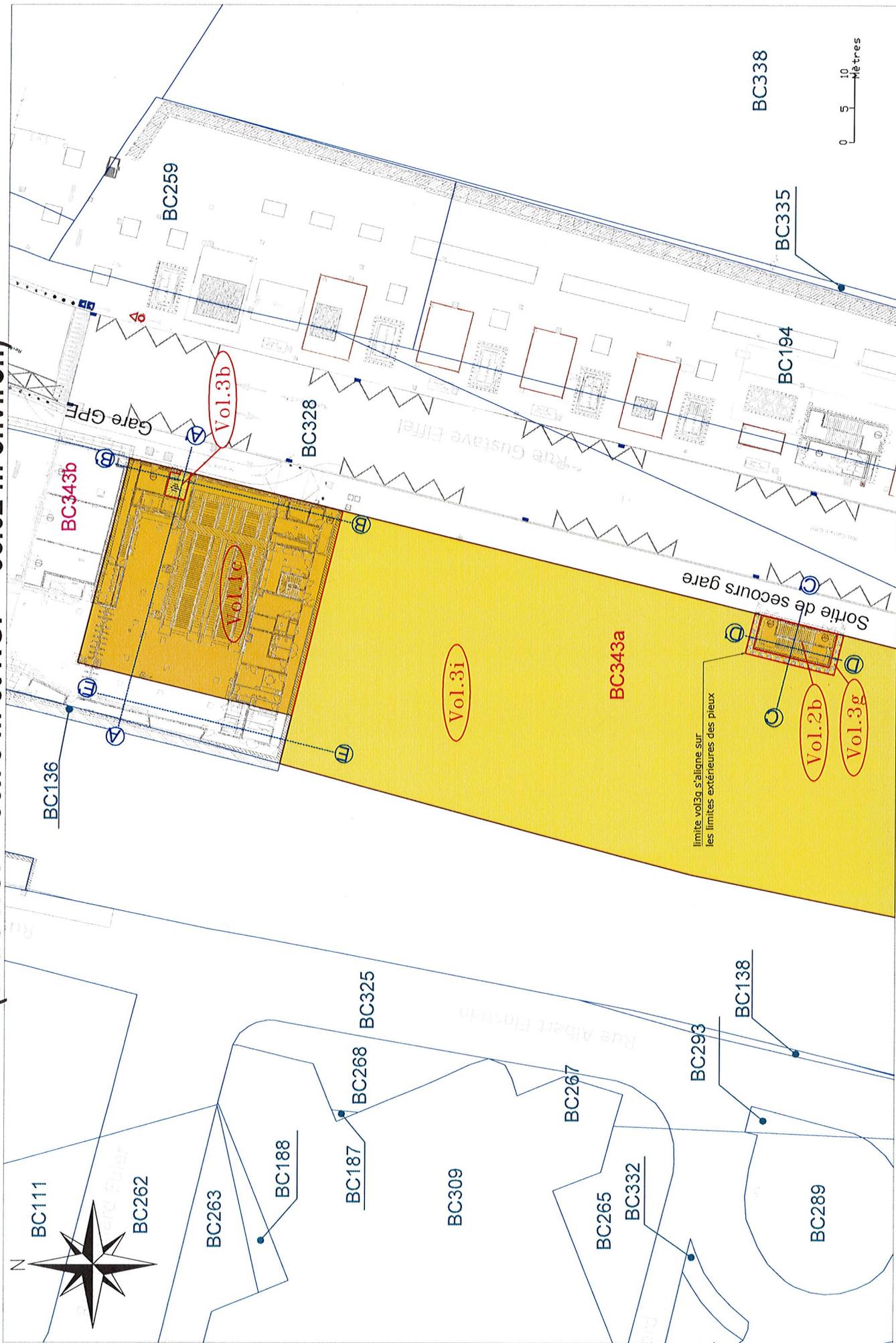
N°5 : Plan niveau RDC (N00 entre NGF = 35.10 m et NGF = 36.75 m environ)

36.75 m correspond au-dessus de la gaine technique



NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°6 : Plan niveau RDC "au-dessus de la gaine technique des CS" 1/500 (entre NGF = 36.75 m et NGF = 38.62 m environ)



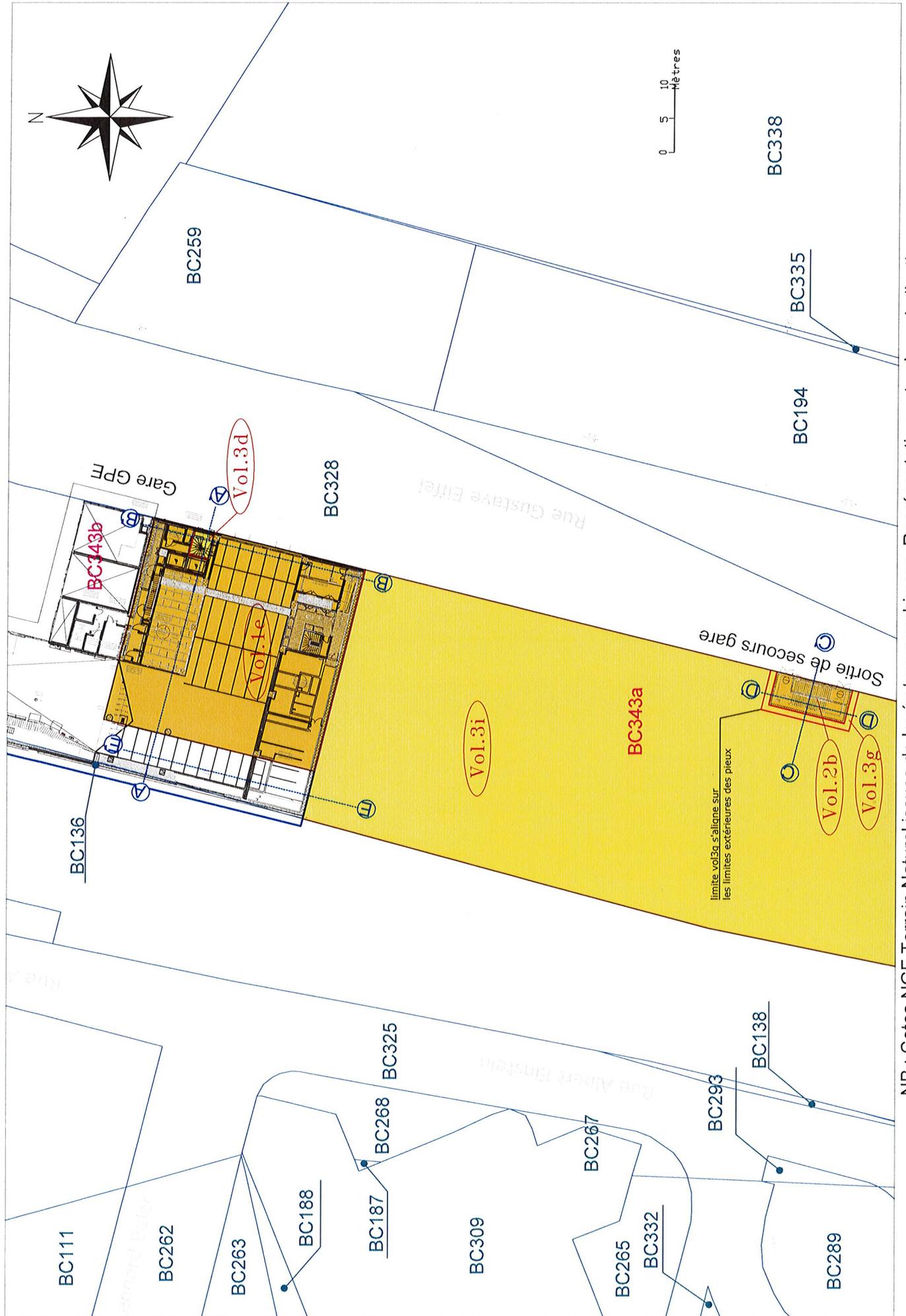
NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°7 : Plan niveau dalle plancher R+1 1/500 (entre NGF = 38.62 m et NGF = 39.02 m environ)



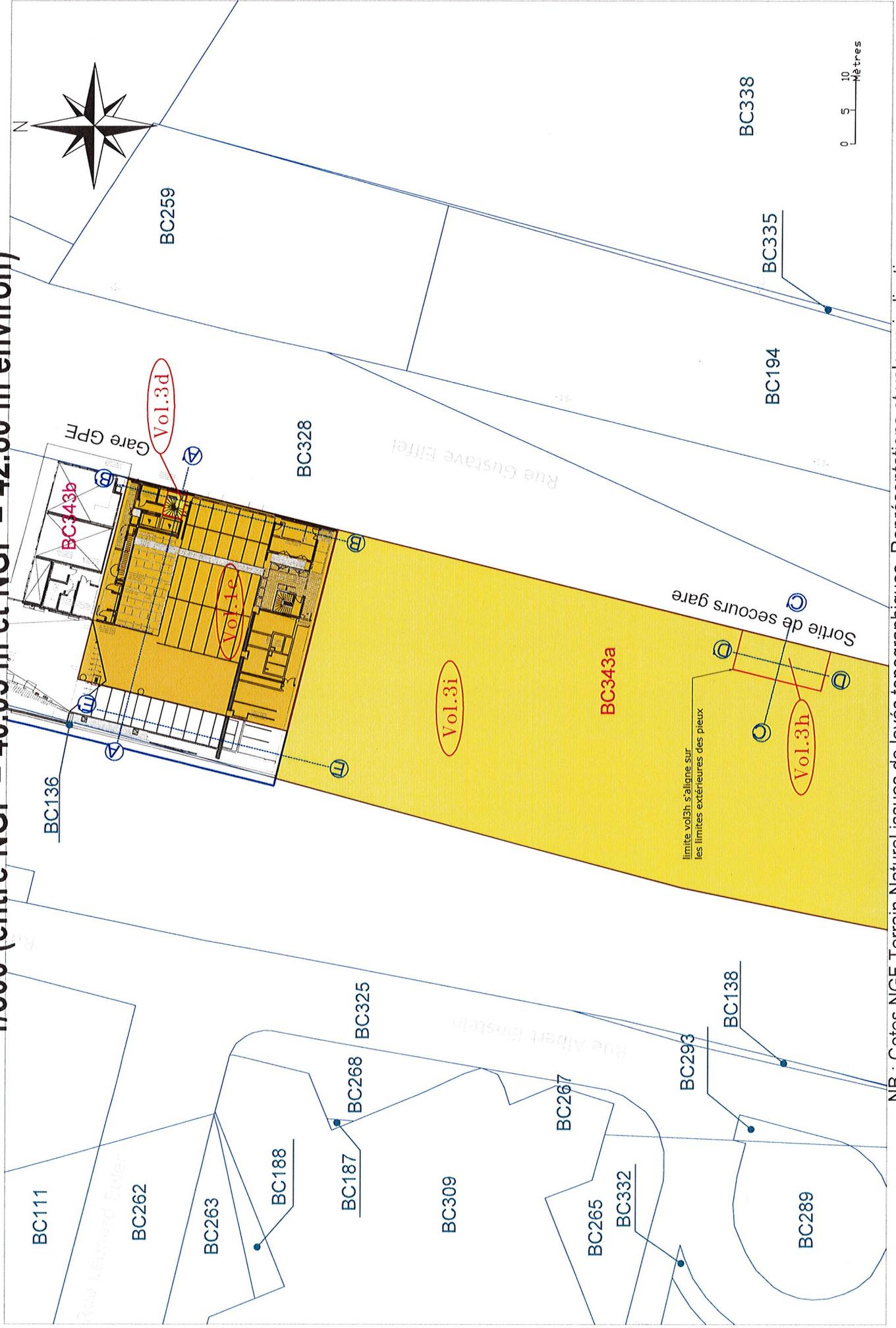
NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°8 : Plan niveau R+1 1/500 (entre NGF = 39.02 m et NGF = 40.05 m environ)



NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°9 : Plan niveau R+1 au-dessus de la dalle de sortie de secours 1/500 (entre NGF = 40.05 m et NGF = 42.80 m environ)



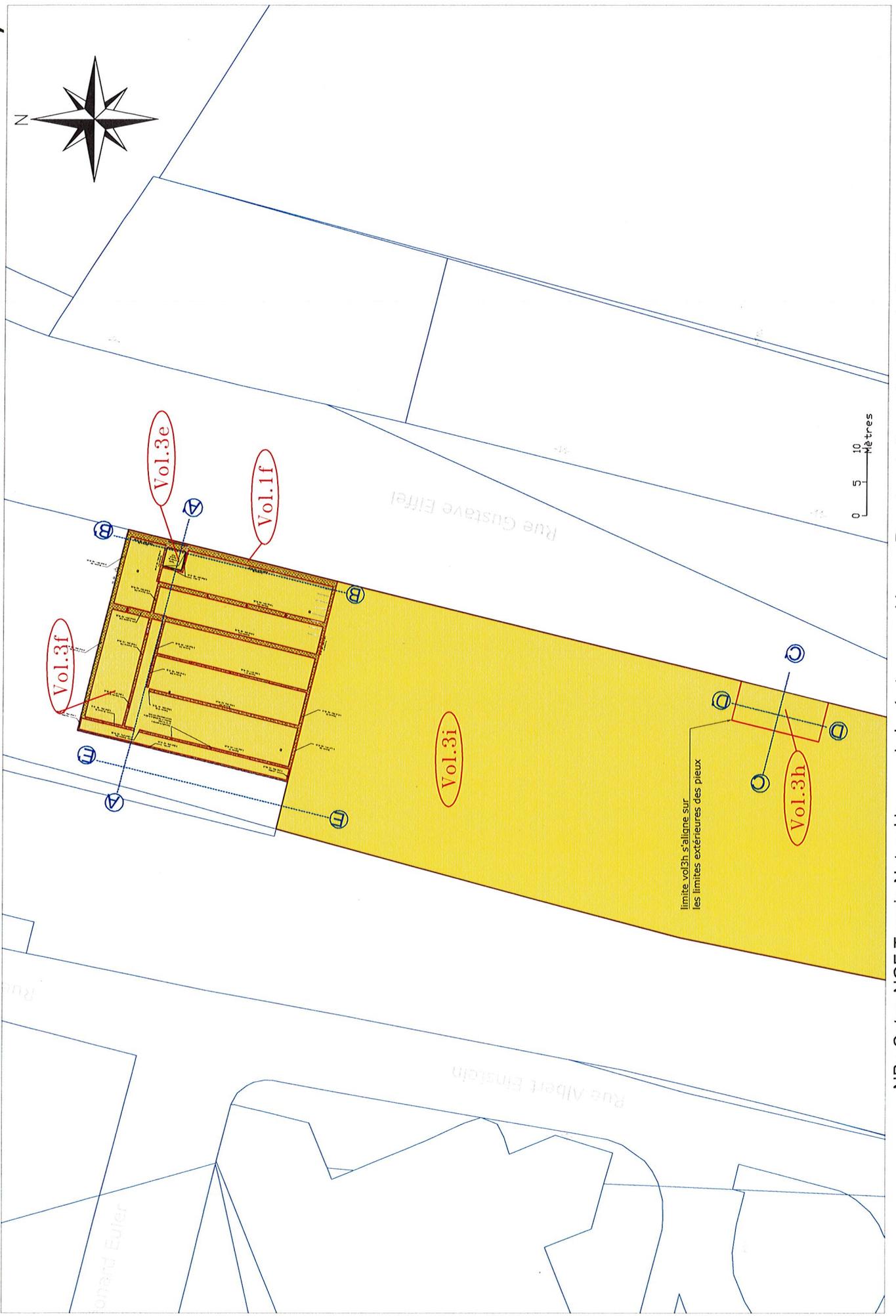
NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°10 : Plan niveau plancher toiture (entre NGF = 42.80 m et NGF = 45.20 m environ)



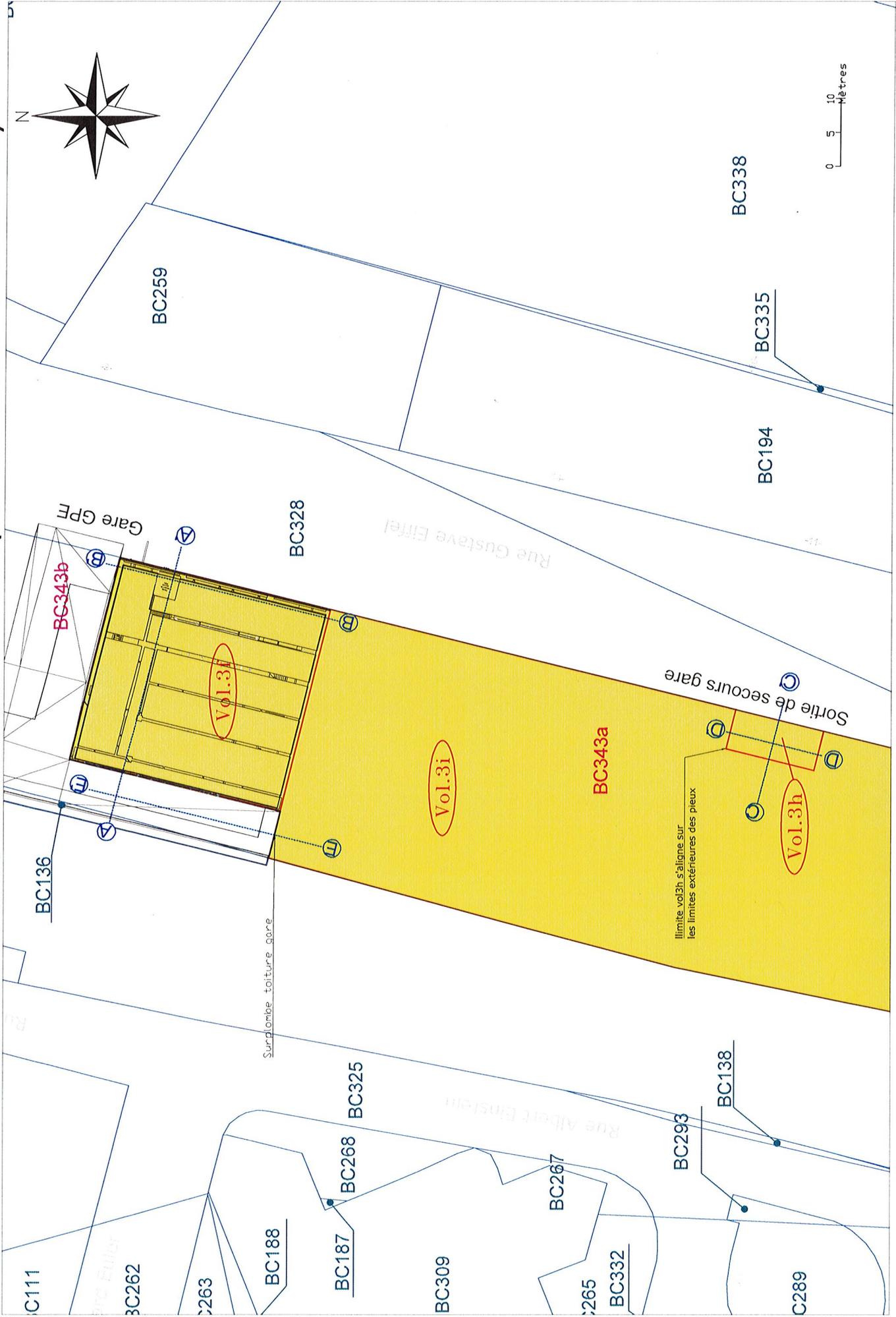
NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°11 : Plan niveau sommiers 1/500 (entre NGF = 45.20 m et NGF = 45.40 m environ)



NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°12 : Plan niveau projet connexe 1/500 (sur NGF = 45.40 m environ)



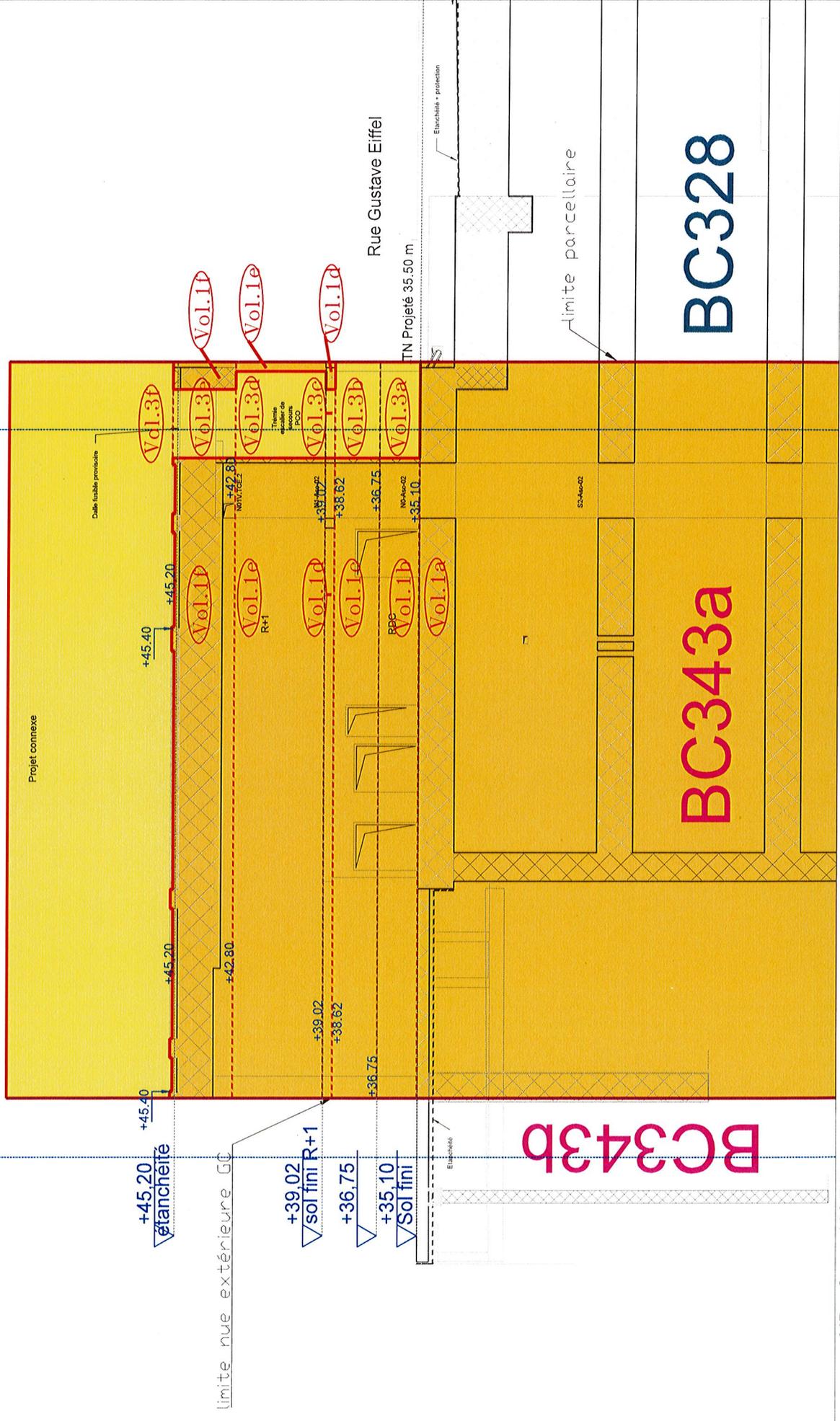
NB : Cotes NGF Terrain issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

N°13: Coupe AA'

* 45.40 m NGF, cette cote correspond au niveau supérieure des sommiers SGP
 * 45.20 m NGF, cette cote correspond au niveau d'étanchéité sur la toiture

EE'

BB'



BC343a

BC343b

BC328

NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de levés topographiques. Représentations et valeurs indicatives.

